

| |
|------------------------|
| Initiales du maire |
| |
| Initiales du dir. aén. |

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ DE LYSTER**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à la Salle des Chevaliers de Colomb, 114 rue Isabelle, Lyster, le 6 avril 2021 convoquée à 20 h et débutée à 20 h 13.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - GENEVIÈVE RUEL
Siège #2 - DAVE BOISSONNEAULT
Siège #3 - PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
Siège #4 - BENOIT JALBERT
Siège #5 - YVES BOISSONNEAULT
Siège #6 - DAVID BOISSONNEAULT

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Sylvain Labrecque.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

2021-04-61

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 avril 2021 ;

QUE selon l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que l'enregistrement audio soit diffusé sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE

2021-04-62

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 - Séance ordinaire du 1^{er} mars 2021
- 5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

| |
|------------------------|
| Initiales du maire |
| |
| Initiales du dir. aén. |

- 5.1 - Présentation des comptes
- 5.2 - Entente pour acquisition - partie du lot 5 833 655
- 5.3 - Entente pour acquisition - partie du lot 5 833 654
- 5.4 - Mandat à Lemieux Marcoux, arpenteurs-géomètres
- 5.5 - Mandat à MDR notaires
- 5.6 - Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement 342.1 modifiant le Règlement 342 sur le zonage
- 5.7 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 358.1 modifiant le Code d'éthique des employés municipaux
- 5.8 - Révision du manuel de l'employé et des avantages sociaux
- 5.9 - Modification de la Politique sur le harcèlement
- 5.10 - Liste de destruction des archives
- 6 - TRANSPORT
 - 6.1 - Contrat pour le fauchage et débroussaillage
 - 6.2 - Contrat pour le granulat concassé et le nivelage
 - 6.3 - Programme d'aide à la voirie locale - Réfection du Rang 3 Ouest
 - 6.4 - Entretien de la Petite Ligne
 - 6.5 - Remplacement de la signalisation - phase 2
- 7 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1 - Contrat pour la vidange des boues des étangs aérés
 - 7.2 - Entente avec Laurentide re/source - collecte de RDD
- 8 - LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1 - Aide financière pour l'aménagement de sentiers
 - 8.2 - Publicité Guide des services cyclistes 2021
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 - VARIA
 - 10.1 - Jour de la Terre 2021 - La bienveillance en action
 - 10.2 - Demande à la CPTAQ de Ferme La Ronchonnerie
- 11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

2021-04-63

3 - AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.

ADOPTÉE

4 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-04-64

4.1 - Séance ordinaire du 1^{er} mars 2021

| |
|------------------------|
| Initiales du maire |
| |
| Initiales du dir. aén. |

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mars 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021-04-65

5.1 - Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

| | |
|---|---------------|
| Chèques numéros 15156 à 15181 : | 559 868.69 \$ |
| Autres paiements effectués par la directrice générale : | 322 445.53 \$ |
| Grand total des paiements : | 882 314.22 \$ |

ADOPTÉE

2021-04-66

5.2 - Entente pour acquisition - partie du lot 5 833 655

ATTENDU QUE pour le futur développement domiciliaire, la municipalité doit acquérir certains terrains, dont une partie du lot 5 833 655, propriété de M. Dany Bolduc ;

ATTENDU QUE les deux parties ont convenu d'une entente pour de l'échange de terrains ;

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte l'entente intervenue avec M. Dany Bolduc l'échange d'une partie du lot 5 833 655 contre une partie du lot 5 836 017, tel qu'indiqué à l'entente ;

QUE le conseil municipal fera une nouvelle résolution afin d'autoriser la transaction et indiquer les détails lorsque les parcelles seront cadastrées avec les nouveaux numéros de lots.

ADOPTÉE

2021-04-67

5.3 - Entente pour acquisition - partie du lot 5 833 654

ATTENDU QUE la municipalité travaille actuellement sur projet de prolongement de la rue des Bouleaux entre le 2665 et 2755 rue des Bouleaux ;

ATTENDU QUE pour ce faire, la municipalité doit acquérir certains terrains, dont une partie du lot 5 833 654 propriété de M. Jean-François Bolduc et Mme Patricia Lambert ;

ATTENDU QUE les deux parties ont convenu d'une entente pour de l'échange de terrains ;

| |
|------------------------|
| Initiales du maire |
| |
| Initiales du dir. aén. |

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte l'entente intervenue avec M. Jean-François Bolduc et Mme Patricia Lambert pour l'échange d'une partie du lot 5 833 654 contre une partie du lot 5 836 017, tel qu'indiqué à l'entente ;

QUE le conseil municipal fera une nouvelle résolution afin d'autoriser la transaction et indiquer les détails lorsque les parcelles seront cadastrées avec les nouveaux numéros de lots.

ADOPTÉE

2021-04-68

5.4 - Mandat à Lemieux Marcoux, arpenteurs-géomètres

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal mandate Lemieux Marcoux arpenteurs-géomètres pour cadastrer les futurs terrains de la rue des Bouleaux et les terrains à échanger pour le développement, soit une partie du lot 5 836 017, une partie du lot 5 833 655 pour l'échange avec M. Dany Bolduc, une partie du lot 5 833 654 pour l'échange avec M. Jean-François Bolduc et Mme Patricia Lambert et une partie du lot 5 833 709 pour l'acquisition de M. André Caron.

ADOPTÉE

2021-04-69

5.5 - Mandat à MDR notaires

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal mandate Catherine Rodrigue, notaire, pour le travail à effectuer pour les servitudes d'Hydro Québec et Bell à établir pour le futur développement de rue des Bouleaux de même que pour les achats de terrains à M. Dany Bolduc, M. Jean-François Bolduc et Patricia Lambert et M. André Caron.

ADOPTÉE

5.6 - Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement 342.1 modifiant le Règlement 342 sur le zonage

Le conseiller Benoit Jalbert donne avis de motion que le projet de *Règlement numéro 342.1 modifiant le Règlement numéro 342 relatif au zonage* sera adopté à une séance subséquente de ce conseil.

L'objet du projet de *Règlement 342.1* est de modifier le *Règlement numéro 342 relatif au zonage*, entre autres, afin d'ajouter une terminologie, de procéder à plusieurs modifications dans certains feuillets, d'ajouter ou de retirer des usages dans certaines zones, de faire des corrections dans différents articles.

Le projet de règlement est déposé et sera disponible pour consultation au bureau municipal.

Benoit Jalbert

| |
|------------------------|
| Initiales du maire |
| |
| Initiales du dir. aén. |

5.7 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 358.1 modifiant le Code d'éthique des employés municipaux

Le conseiller Dave Boissonneault donne avis de motion que le projet de *Règlement numéro 358.1 Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Lyster* sera adopté à une séance subséquente de ce conseil.

L'objet du projet de *Règlement 358.1* est de modifier la Règle 7 à propos des drogues et alcool en milieu de travail.

Le projet de règlement est déposé et sera disponible pour consultation au bureau municipal.

Dave Boissonneault

2021-04-70

5.8 - Révision du manuel de l'employé et des avantages sociaux

ATTENDU QUE la précédente version du *Manuel de l'employé* date de mars 2015 et qu'une mise à jour était nécessaire pour certains éléments :

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve le contenu du *Manuel de l'employé - Édition avril 2021* et accepte que les congés en cas de maladie, d'accident non lié au travail et pour obligations familiales soient rétroactifs au 1^{er} janvier 2021.

ADOPTÉE

2021-04-71

5.9 - Modification de la Politique sur le harcèlement

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve la *Politique de régie interne portant sur la prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail - Version 2*.

ADOPTÉE

2021-04-72

5.10 - Liste de destruction des archives

Attendu que l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents ;

Attendu que l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public ;

Attendu que l'article 199 du *Code Municipal*, stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal ;

**À CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

| |
|------------------------|
| Initiales du maire |
| |
| Initiales du dir. aén. |

QUE le conseil approuve la liste de destruction des archives préparée par Michel Pépin, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 27 février 2020 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE

6 - TRANSPORT

2021-04-73

6.1 - Contrat pour le fauchage et débroussaillage

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation qui ont été transmise aux entreprises suivantes pour recevoir des prix pour le fauchage et le débroussaillage : Aulagri inc. et Entreprises MMR Turcotte inc. ;

| Soumissionnaires | Montant total de la soumission (avant taxes) |
|-------------------------------|--|
| Aulagri inc. | 23 400\$ |
| Entreprises MMR Turcotte inc. | 25 600\$ |

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour le fauchage et le débroussaillage au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Aulagri inc.

ADOPTÉE

2021-04-74

6.2 - Contrat pour le granulat concassé et le nivelage

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation qui ont été transmise aux entreprises suivantes pour recevoir des prix pour le nivelage incluant l'opérateur et la fourniture, le transport et l'épandage de la pierre concassée : EMP inc., Pavage Lagacé 2020 inc. et Excavation Alex Martineau ;

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouvertes le 25 mars à 11 h :

| Soumissionnaires | Montant total de la soumission (taxes incluses) |
|-------------------------|---|
| Pavage Lagacé 2020 inc. | 80 482.50\$ |
| EMP inc. | 60 994.23\$ |

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour le nivelage et la fourniture de la pierre concassée au plus bas soumissionnaire conforme, soit à EMP inc.

ADOPTÉE

2021-04-75

6.3 - Programme d'aide à la voirie locale - Réfection du Rang 3 Ouest

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant

| |
|------------------------|
| Initiales du maire |
| |
| Initiales du dir. aén. |

le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Kaven Massé, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

**POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil de la Municipalité de Lyster autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2021-04-76

6.4 - Entretien de la Petite Ligne

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise des travaux de nivelage sur le chemin de la Petite Ligne jusqu'à concurrence de 16 heures, ceci à même le budget autorisé.

ADOPTÉE

2021-04-77

6.5 - Remplacement de la signalisation - phase 2

ATTENDU QU'il y a une mise à niveau importante à faire au niveau de la signalisation sur le territoire et qu'une partie a été réalisé en 2020 ;

ATTENDU QUE la municipalité veut finaliser le remplacement des noms de rues et la mise à niveau de la signalisation en 2021 ;

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal mandate de gré à gré Signalisation Lévis pour un montant de 56 319.46\$ taxes incluses pour le remplacement des noms de rues et la mise à niveau de la signalisation.

ADOPTÉE

7 - HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 - Contrat pour la vidange des boues des étangs aérés

| |
|------------------------|
| Initiales du maire |
| |
| Initiales du dir. aén. |

Le point est reporté à une séance ultérieure.

2021-04-78

7.2 - Entente avec Laurentide re/source - collecte de RDD

ATTENDU QU'il n'y a pas eu de collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) en 2020 à cause de la COVID-19 ;

ATTENDU QUE la municipalité veut participer à un projet pilote avec Laurentide re/source et les autres municipalités de la MRC de L'Érable pour la planification de deux collectes de RDD en 2021 dans chacune des municipalités ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte la «Soumission de service pour collecte de RDD» pour une cueillette en mai et en août 2021, selon les tarifs indiqués.

ADOPTÉE

8 - LOISIRS ET CULTURE

2021-04-79

8.1 - Aide financière pour l'aménagement de sentiers

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster présente une demande au concours : Gagne ton projet qui déplace de l'air! ;

QUE le coordonnateur des loisirs et de la culture, Anthony Pouliot, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lyster, tous les documents relatifs à ce concours, pour le projet «Sentiers du Parc du Grand Tronc» ;

QUE la municipalité s'engage à soutenir le projet pour un montant de 5 000\$ avant taxes.

ADOPTÉE

2021-04-80

8.2 - Publicité Guide des services cyclistes 2021

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve un paiement de 335\$ plus taxes pour la promotion publicitaire de la Gare de Lyster dans la Carte vélo 2021 du Parc linéaire des Bois-Francis. La somme sera puisée dans le compte Dons et commandites loisirs (02 70190 999).

ADOPTÉE

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tient à huis clos, donc aucun citoyen n'est présent. Les citoyens étaient invités à poser leur question avant la séance par courriel ou par téléphone. Aucune question n'a été reçue.

| |
|------------------------|
| Initiales du maire |
| |
| Initiales du dir. aén. |

M. le maire invite également les citoyens à poser leurs questions suite au visionnement de l'audio de la présente séance du conseil, par courriel, par Messenger ou par téléphone.

10 - VARIA

2021-04-81

10.1 - Jour de la Terre 2021 - La bienveillance en action

ATTENDU le projet «Bienveillance en action!» organisé dans le cadre du Jour de la terre 2021 par l'AVSEC avec la classe des 5-6 année de l'école Bon-Pasteur ;

ATTENDU QUE l'organisateur et responsable demande une contribution de la municipalité afin de remettre des prix de participation aux élèves ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise une contribution par élève participant au projet de 20\$ chez Buropro Citation à Victoriaville.

ADOPTÉE

2021-04-82

10.2 - Demande à la CPTAQ de Ferme Ronchonnerie

En tant que propriétaire de Ferme La Ronchonnerie, le conseiller David Boissonneault mentionne son intérêt en regard du prochain point à l'ordre du jour, et se retire des délibérations et du vote.

ATTENDU la demande de Ferme La Ronchonnerie inc. pour renouveler le permis d'enlèvement de sol arable sur une superficie approximative de 1.5 hectares, sur une partie du lot 5 835 576 du Cadastre du Québec, qui avait été autorisé au dossier 413965 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, le présent avis que transmet la Municipalité à la CPTAQ est motivé en tenant compte des critères établis à l'article 62 de cette loi ;

ATTENDU QUE la demande améliorera le potentiel agricole du lot visé, car le site sera remis à son état naturel ;

ATTENDU QUE la demande n'aura pas pour effet de perturber l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ni nuire à l'utilisation ou aux possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

ATTENDU QUE la demande concerne l'enlèvement de sol arable sur un site localisé, il n'est donc pas possible d'utiliser un autre espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE la demande pour le prélèvement est temporaire et n'occasionne aucune contrainte sur l'agriculture ;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité ;

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal appuie la présente demande et de recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

| |
|------------------------|
| Initiales du maire |
| |
| Initiales du dir. aén. |

QU'avant de débiter les travaux, la demanderesse devra s'assurer d'avoir les permis nécessaires délivrés par le MELCC pour l'extraction de matériel.

ADOPTÉE

2021-04-83

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 34.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du *Code Municipal du Québec*.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(*Code Municipal*, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 6 avril 2021.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière